



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Intégration du logement intermédiaire dans le quota de 25% de logements sociaux

Question écrite n° 3955

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge Mme la ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement, sur l'intégration du logement intermédiaire dans le quota de 25 % de logement sociaux fixé par la loi SRU. En effet, cette disposition avait été adoptée en juin 2025 en commission des affaires économiques au Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables. Cette mesure permettrait de construire des logements locatifs intermédiaires, destinés aux classes moyennes. Il lui demande si le Gouvernement envisage de reprendre cette disposition à brève échéance.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3955

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 691